



POUVOIR POUR LE VOTE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 MARS 2023 DU RESEAU AMAP IDF

Pour pouvoir participer aux votes ou donner pouvoir lors de l'Assemblée Générale, votre groupe AMAP ou votre ferme doit être à jour de sa cotisation 2023.

Je soussigné·e :

- Représentant le groupe AMAP :
- Paysan·ne en AMAP :

Donne pouvoir au/à la :

- Groupe AMAP :
- Ferme en AMAP :

Pour me représenter et voter lors de l'Assemblée Générale du Réseau AMAP IDF du 25 mars 2023.

Consignes de vote Assemblée Ordinaire :

Cinquième résolution :

(Les résolutions n°1 à 4 sont soumises au vote électronique suite à la première partie d'Assemblée générale du lundi 20 mars. Vous reporter aux consignes de vote explicitées sur le site internet et pendant la visio du 20 mars)

Fait le....., à

Signature du·de la responsable légal·e du groupe/paysan·ne
(précédée de la mention « bon pour pouvoir »)